

AFFAIRES N° 28

COMITE des FETES: Approbation des comptes (Exercice 1960)

LE MAIRE donne connaissance au Conseil du procès-verbal de la réunion du Comité des Fêtes en date du 6 Mars 1961 et demande au Conseil d'approuver les comptes présentés par le Trésorier, vérifiés par la Commission et qui présentent un solde créditeur de SOIXANTE SIX MILLE NEUF CENT QUATRE FRANCS (66.904 F.).

Adopté à l'unanimité.